



Mairie de GIBERVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE**  
**Séance du Conseil Municipal**

**Lundi 05 septembre 2011 à 18 heures 30**

L’an deux mil onze, le lundi 05 septembre, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Giber ville en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames, Messieurs Gérard LENEVEU, Alain MARION, Rosa GOUESLARD, Jean-Louis BOISSÉE, Marie-France MOLLET, Jean-Pierre ISABEL, Ghislaine HUE, Salah BOUTAMINE, Claude PAOLINI, Bernard LELAIZANT, Jean-Claude BRIARD, Anne-Marie LEBIDOIS, Marc LECOUSTEY, Barbara POUILLAIN, Bruno LECOEUR, Sonia PAPOUIN, Frédéric LACOUR, Muriel BOUVIER.

**Absent(s) excusé(s) :**

Madame Edith GUILLOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis BOISSÉE  
Monsieur Philippe HEUZÉ donne pouvoir à Monsieur Gérard LENEVEU  
Monsieur Jean-Luc LÉGER donne pouvoir à Monsieur Alain MARION  
Madame Sophie MOBASHER donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ISABEL  
Madame Gaëlle LUCAS donne pouvoir à Madame Marie-France MOLLET

**Absent(s) non excusé(s)**

Mesdames Isalyne ROUF, Zahra HADDOUCHE, Claudine CHAPPELLIERE, Monsieur Olivier SEYMOUR

Présents : 18 – Pouvoirs : 5 – Votants : 23

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados.**

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, rapporte auprès de ses collègues :

*Le volet intercommunal de la loi de Réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 est mis en œuvre par les Préfets de département, qui ont la charge de préparer un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).*

*Par courrier du 31 mai 2011, Monsieur le Préfet du Calvados a notifié, à la Communauté d’Agglomération Caen la Mer ainsi qu’aux communes membres, son projet de SDCI, présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du Calvados le 30 mai.*

*Le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur les propositions du Préfet qui s’articulent autour des orientations suivantes :*

- La couverture intégrale du département par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre par le rattachement des communes isolées à des communautés,
- La rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre,
- La réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes.

Ce projet concerne directement la Communauté d'agglomération. Il prévoit en effet son regroupement avec trois communes isolées – Ouistreham, Colleville-Montgomery, et Saint-André sur Orne – et la Communauté de Communes des Rives de l'Odon (Verson, Mouen, Tourville sur Odon). Le nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ainsi créé serait composé de 35 communes et compterait 243 079 habitants.

Aussi, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et sur avis favorable des membres du bureau,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération ci-après :

▪ Il considère que :

- les collectivités qui constituent l'agglomération caennaise pourront s'inscrire dans un grand projet d'agglomération dont l'objectif est de rendre le territoire plus attractif, plus solidaire, en maintenant un réseau de service public efficace pour favoriser l'accès du plus grand nombre de nos concitoyens aux droits essentiels et lutter ainsi contre toutes les inégalités, et en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités, les politiques des régions, départements et communes,
- le regroupement de plusieurs intercommunalités ne peut se faire que sur la base d'une volonté politique commune, partagée par les élus locaux et les citoyens.

Aussi, le conseil municipal :

- regrette la méthode adoptée par le gouvernement pour mettre en œuvre le volet intercommunal de la loi du 16 décembre 2010,
- prend acte et approuve le projet de rattachement des communes isolées à des communautés (Ouistreham, Colleville-Montgomery, Saint-André sur Orne) et le projet d'extension du périmètre de Caen la Mer avec la Communauté de communes des Rives de l'Odon, - sous réserve de l'accord partagé desdites communes -,
- entend la suggestion portée par plusieurs collectivités et élus de réfléchir à la création d'un pôle métropolitain, mais s'interroge sur son opportunité en terme de développement des services publics assurés par les EPCI,
- réaffirme la nécessité pour les acteurs locaux de travailler ensemble pour relever collectivement les défis et les enjeux posés à la grande agglomération caennaise par le dossier du Grand Paris et le projet de ligne ferroviaire nouvelle Paris-Normandie (LNPN),
- appelle à la poursuite de la réflexion et de la discussion entre la Communauté d'agglomération et les intercommunalités voisines afin d'envisager ensemble l'avenir de la grande agglomération caennaise.

▪ Quant à l'évolution des syndicats intercommunaux, la ville est concernée par les changements proposés pour le RÉSEAU (syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen) et pour la station d'épuration du nouveau monde :

↳ Pour le RÉSEAU, dont Giberville est membre à part entière, le Conseil Municipal :

- Retient la proposition d'étudier le transfert à ce syndicat, par les collectivités membres du RÉSEAU et les syndicats cités dans le projet de SDCI,
- Demande que les conséquences financières sur les communes et syndicats concernés soient étudiées et que la qualité du service public et le niveau des tarifs pour la population soient maintenus.

↳ Pour l'assainissement, d'après Monsieur le Préfet, « *la réponse aux enjeux en matière d'assainissement collectif des eaux usées passe par un regroupement de structures uniques de collecte et de traitement des eaux usées* », soit par intégration, soit par fusion.

Le projet de SDCI propose ainsi d'intégrer au service assainissement de la communauté d'agglomération de Caen la mer le Syndicat de la vallée du Dan, Colleville-Montgomery, Cairon, Rosel, Rots, Maltot, le Syndicat de Cheux - Saint Manvieu, le Syndicat de la porte sud.

Or, l'assainissement des eaux usées est l'une des compétences fondatrices du District du Grand Caen, créé en 1990, aux côtés de l'habitat, de l'environnement, du développement économique, de la formation et de la recherche, et des infrastructures de transport.

Depuis 20 ans, l'exercice de la compétence assainissement n'a cessé de prendre de l'ampleur au service des habitants de Caen la mer. Elle constitue un élément fort de l'identité de la Communauté d'agglomération. Le bien-fondé comme l'efficacité du service public offert par Caen la mer à ses habitants sont aujourd'hui largement reconnus.

D'après la proposition préfectorale, le rattachement des communes et syndicats raccordés actuellement à la station d'épuration du Nouveau Monde ne peut juridiquement se traduire que par la création d'un syndicat mixte auquel Caen la mer et les autres collectivités citées transfèreraient leur compétence « Assainissement ».

Aussi, le conseil municipal émet un avis défavorable au dessaisissement de la compétence « assainissement » de la communauté d'agglomération au profit d'une autre structure juridique.

▪ Par ailleurs, le projet de SDCI propose la suppression de certains syndicats intercommunaux inclus dans le périmètre de Caen la mer et dont la compétence serait reprise par la Communauté d'agglomération. C'est le cas pour le syndicat du Parc de loisirs de Caen-Hérouville- Bieville beuville- Epron (Golf) et le syndicat d'Eclairage du périphérique.

Le parc de loisirs est, actuellement, entièrement géré par les services communautaires de Caen la mer et la majeure partie des élus membres du comité syndical ont déjà demandé la dissolution du syndicat et la déclaration d'intérêt communautaire du golf dans le cadre de la compétence « gestion d'équipements sportifs » de la Communauté d'agglomération.

Le conseil municipal émet un avis favorable :

- Au transfert à Caen la mer de la compétence « Parc de loisirs de Caen-Hérouville-Biéville-Épron », après déclaration d'intérêt communautaire de cet équipement sportif, entraînant dissolution du syndicat du Parc de loisirs de Caen-Hérouville-Biéville-Epron,
- Au transfert à Caen la mer de la compétence «éclairage public du périphérique», après déclaration d'intérêt communautaire des équipements de voirie concernés, entraînant dissolution du syndicat de gestion du réseau d'éclairage de la voie périphérique de l'agglomération caennaise.

▪ Enfin, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire ou son représentant de poursuivre l'exécution de la présente délibération et lui donne tout pouvoir en ce sens.

## **2. Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer.**

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, plus précisément l'article 3 relatif au changement de dénomination du siège social.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de Caen la Mer.

## **3. Désignation du membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.**

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant de la commune auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Édith GUILLOT, Maire-Adjoint, responsable de la Commission Travaux-Urbanisme-Environnement.

## **4. Remboursement d'assurances.**

Dans le cadre du sinistre survenu le 08 mai 2011, au Carrefour Antoine Vitez (bris de glace suite à l'incendie d'un véhicule stationné à proximité), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant que la Compagnie d'assurance (en l'occurrence SMACL Assurances) propose de verser à la collectivité à savoir 1.313,20€, somme correspondant au montant total des dommages.

## **5. Taxe d'urbanisme : demande de remise gracieuse de pénalités de retard.**

Suite à l'exposé de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, relatif à la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur LE CORNEC Fabrice domicilié sur la commune pour les pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme,

Sur avis favorable du comptable du Trésor Public, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité la remise gracieuse des majorations de retard se rapportant aux taxes d'urbanisme dans le cadre du Permis de construire n°014 301 07 P0057.

## **6. Tableau des effectifs : transformation de poste.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MARION, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, et sur proposition des membres de la commission du personnel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, sous réserve de l'acceptation du centre de gestion du calvados, la transformation de poste suivante :

- 1 poste Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe en 1 poste Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 1<sup>ère</sup> classe.

Cette transformation de poste prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

## **7. Voies vertes : Acquisition de terrain.**

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, informe l'Assemblée qu'afin de poursuivre la réalisation d'un réseau pédestre et cyclable avec Démouville et Cuverville, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition de deux terrains, sis à Giberville « La Vallée d'Enfer », étant ici précisé que cette cession est proposée à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section AA n°436 d'une superficie de 850 centiares, propriété de la SAS EDIFIDES, et n°438 d'une superficie de 211 centiares, propriété de Monsieur OUDART Michel,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir à cet effet en l'étude de Maître VIELPEAU, notaire à Caen,
- Accepte de prendre en charge les frais relatifs au bornage réalisé par le Cabinet LANDRY s'y rapportant,
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de poursuivre l'exécution de la présente délibération et lui donne tout pouvoir en ce sens.

## **8. Activité théâtre au Service Culturel : convention avec Espace T.**

Madame Marie-France MOLLET, Adjoint au Maire, chargée de la commission culture, informe les membres du conseil que la Compagnie Invent'Air ayant cessé toute activité, le service culturel dans le cadre de son activité « théâtre » souhaite faire appel à « Espace T ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec « Espace T ».

## **9. Questions diverses.**

### → Soutien financier : aide à la Palestine

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, rappelle aux membres du conseil les termes de la délibération prise en conseil municipal du 28 mars dernier octroyant une aide de 3.000€ en faveur d'étudiants à l'université de Jérusalem Est, soutien financier versé au profit de cet établissement pour l'année 2011 – 2012 au vu d'un état nominatif du (des) étudiant(s) concerné(s).

Monsieur le Maire propose, afin d'optimiser le cheminement de cette aide financière, que le transfert de fonds se fasse via l'association France Palestine Solidarité.

Le conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le transfert de fonds via l'association France Palestine Solidarité au vu de l'état nominatif des étudiants concernés.

### → Décision Modificative n°4 : travaux non prévus au Budget Primitif

Monsieur Gérard LENEVEU, Maire, informe les membres du conseil que dans le cadre des opérations de construction de logements réalisées par la Plaine Normande en notre commune, il convient de faire procéder à différents travaux de réseaux dont notamment le déplacement du compteur d'eau du complexe sportif et l'extension du Réseau Public de Distribution d'Électricité rue des Cités.

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte à l'unanimité la Décision Modificative n°4 libellée comme suit :

#### En Dépenses de Fonctionnement :

- Art 022 Dépenses imprévues : - 13.700€

#### En Dépenses d'Investissement :

- Art 2315 Fonction 70 Opération 42 : + 13.700€

#### Ce qui entraîne également :

- Art 023 Virement à l'investissement : + 13.700€  
- Art 021 Virement du Fonctionnement : + 13.700€.

Séance levée à 19h30.

A Giberville, affiché le 12 septembre 2011.